

DECISION DU MAIRE DE BRON

Numéro : 20251217DEC146

Objet: Avenant n° 3 au marché n° 2024-730 - Crédit d'un poste de Police et DSIT - lot n° 3 :
"Charpente bois"

Le Maire de Bron, Jérémie BREAUD,

VU les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n° 20200716DEL2 du 16 juillet 2020 donnant, au titre de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, délégation au Maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords cadres ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

VU le marché n° 2024-730 relatif au lot n° 3 "Charpente bois" pour la création d'un poste de Police et DSIT conclu avec la société ANDRE VAGANAY,

VU l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres du 11 décembre 2025,

CONSIDERANT qu'en cours de chantier des modifications ont conduit à des suppressions de prestations,

DECIDE

Article 1 : de signer l'avenant n° 3 au marché n° 2024 - 730 :

- Titulaire : SAS ANDRE VAGANAY – 69360 SOLAIZE
- Dénomination du marché : Construction d'un poste de police et DSIT
- Lot n° 3 : Charpente Bois
- Objet : Suppression de prestations
- Montant de l'avenant : - 4 155,07 euros H.T.

Article 2 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de Bron est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée sur le site Internet de la Ville.

Article 3 : la présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant Monsieur le Maire de Bron dans le délai de deux mois à compter de sa publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet.

Article 4 : un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Lyon ou déposé sur www.telerecours.fr dans le délai de deux mois à compter de la publication de la décision ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.

Fait à BRON, le

Jérémie BREAUD,



Tradition & Innovation

VILLE DE BRON
Direction des Affaires Juridiques
Et de la Commande Publique

PROCÈS VERBAL DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

jeudi 11 décembre 2025

Avenant n° 3 au marché n° 2024-730 Crédit d'un poste de Police et DSIT Lot n° 3 : Charpente bois

Conformément au code de la commande publique (Art R2194-2), un marché peut être modifié lorsque des fournitures ou services supplémentaires sont devenus nécessaires et ne figuraient pas dans le marché initial, à la condition qu'un changement de titulaire soit impossible pour des raisons économiques ou techniques tenant notamment à des exigences d'interchangeabilité ou d'interopérabilité avec les équipements, services ou installations existants achetés dans le cadre du marché initial. De telles modifications ne peuvent être supérieures à 50 % du montant du marché initial.

Conformément à l'article L1414-4 du code général des collectivités territoriales, l'avis de la commission est sollicité pour tout pourcentage d'augmentation supérieur à 5 %.

EMARGEMENT

Envoyé en préfecture le 22/12/2025

Reçu en préfecture le 22/12/2025

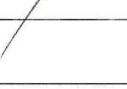
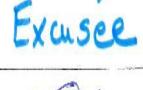
Publié le 22/12/2025

webdelib

ID : 069-216900290-20251219-20251217DEC146-AU

Après avoir pris connaissance du [Rapport d'Analyse des Offres](#), la commission a approuvé les

1er collège : personnes ayant voix délibératives

Nom et prénom	Signature
Président	
Evelyne BRUNET	
Titulaires	
Linda TABTE	
Marc DUBIEF	
Raphaël SULTANA	
Jean-Baptiste DOZOLME	
Anne-Laure BADIN	
Suppléants	
Nathalie BRAMET-REYNAUD	
Pascal MIRALLES-FOMINE	
Marion CARRIER	
Françoise KIRASSIAN	
Jean-Pierre ANGOSTO	
Voix consultatives :	
Comptable public ou son représentant	
Représentant de la Direction Départementale de la Protection des Populations - Protection du marché et sécurité du Consommateur	
Agents de la collectivité ou personnalités désignées	
Par le président de la commission en raison de leur compétences dans la matière qui fait l'objet de la consultation	
Denis ENJOLRAS Directeur des Affaires Juridiques Et de la Commande Publique	
Sandrine BARGES Responsable de la Commande Publique	
Lynda Hafidi Ingénierie - Chargée d'Opérations Bâtiments	
Vincent GARRAUD	

2ème collège : personnes ayant voix consultatives

 rend un avis favorable pour le projet d'avenant n° 3 au marché n° 2024-730 :Pour : **Unanimité**

Contre :

Abstentions :

 rend un avis défavorable pour le projet d'avenant n° 3 au marché n° 2024-730 :

Pour :

Contre :

Abstentions :

Observations éventuelles :

Signature de la Présidente :
Evelyne BRUNET

- Le quorum de la commission est atteint. Elle peut valablement délibérer.
 Le quorum de la commission n'est pas atteint. La commission est annulée.



Création d'un poste de Police et DSIT

Lot n° 3 : Charpente bois

N° 2024-730

Avenant n°3

Entre :

La Ville de Bron, place de Weingarten – CS 30012 – 69671 BRON Cedex, représentée par son maire, Monsieur Jérémie BREAUD, habilité par délibération n° 20200716DEL2 du Conseil Municipal du 16 juillet 2020 portant délégation générale

Ci-après «La Ville de BRON»

Et

La société **ANDRE VAGANAY** – Route de chasse – Chemin départemental n°12 – 69360 SOLAIZE, Société par actions simplifiée, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Lyon sous le numéro 327 114 120, représentée par sa Présidente VAGANAY Marylène, dûment habilité à cet effet.

Ci-après « le nouveau titulaire »

Préambule

Par acte d'engagement notifié en date du 18 janvier 2024, la Ville de BRON a confié à la SAS ANDRE VAGANAY le marché public n° 2024-730 Création d'un poste de Police et DSIT Lot n°3 : Charpente bois.

En cours d'exécution du chantier, des prestations ont été supprimées.

Ceci ayant été rappelé, il a été convenu ce qui suit.

ARTICLE 1 : TRAVAUX CONCERNÉS ET MONTANTS

- Suppression du traitement de la charpente : - 4 155,07 euros H.T

ARTICLE 2 : MONTANT DE L'AVENANT

Le montant de l'ensemble de ces travaux s'élève à – **4 155,07 euros H.T**

ARTICLE 3 : NOUVEAU MONTANT DU MARCHÉ

	Marché Initial	Avenant n°1	Avenant n°2	Avenant n°3	Marché initial + avenants
Montants en € H.T.	113 477,35	+10 801,27	+ 102,30	- 4 155,07	120 225,85
% d'augmentation		+ 9,52 %	+ 0,09 %	- 3,66 %	+ 5,95 %

ARTICLE 4 : RÉVISION DE PRIX

Les clauses de révision des prix ne s'appliquent que sur le marché initial. Le montant de l'avenant est donc conclu à prix ferme.

ARTICLE 5 : CLAUSES ET CONDITIONS DU MARCHE INITIAL

ID : 069-216900290-20251219-20251217DEC146-AU

Toutes les autres clauses et conditions du marché, ainsi que ses avenants, demeurent inchangées.

A SOLAIZE....., le 08/12/2025

Le Maire,

ANDRE VAGANAY

Jérémie BRÉAUD

MME VAGANAY MARYLENE,
PRESIDENTE.

A. VAGANAY SAS
Charpente - Couverture - Zinguerie
Route de Chasse - 0312
69360 SOLAIZE
Tél. 04 78 46 04 99 -
RCS LYON 327 114 120 Capital 150 000 Euros

ST